

Fiche de Données de Sécurité

Révision : 2022-04-22

- **Produit :** Avgas 100LL
- **Manufacturier :** Impérial Esso
- **Distributeur :** Avjet Holding Inc.
900, blvd Lemire
Drummondville, Quebec, Canada J2C 7W8



- **Information à propos de cette fiche :** Avjet Holding Inc 1-819-479-1000
- **Numéros d'urgence :** Canutec (24/7) 1-613-996-6666
ou 1-888-226-8832

- **Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation**

Essence d'aviation pour moteurs d'avions à pistons. Ce produit ne doit pas être utilisé comme solvant ou agent de nettoyage, pour l'éclairage, pour raviver les incendies ou comme nettoyant pour la peau. Ne pas utiliser dans les moteurs à essence d'automobiles ou tout autre équipement terrestre motorisé.



Voir l'annexe pour toutes les informations sur la fiche de données de sécurité du fabricant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION

PRODUIT

Nom de produit: ESSENCE D'AVIATION 100LL
Description du produit: Hydrocarbures et additifs
Numéro de FDS: 3834, 124885

Utilisation prévue: Carburant d'aviation

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: Compagnie Pétrolière Impériale – secteur Aval
C. P. 2480 Succursale « M »
Calgary, ALBERTA T2P 3M9 Canada

Urgence sanitaire 24h/24	1-866-232-9563
Numéro de téléphone d'urgence - Transport	1-866-232-9563
Information technique sur le produit	1-800-268-3183
Numéro de téléphone général du fournisseur	1-800-567-3776

SECTION 2 DÉTECTION DES DANGERS

Cette matière est considérée dangereuse en vertu des directives réglementaires.

Ce produit a été classé en vertu des critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017 et la FSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

CLASSEMENT:

Liquides inflammables — catégorie 2
Irritation cutanée — catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles (système nerveux central) : Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées — catégorie 2 Substance toxique par aspiration :
Catégorie 1

ÉTIQUETTE:

Pictogramme:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H336 : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. H373 : Peut causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. Système nerveux central

Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 : Mettre à la masse et relier le contenant et l'équipement de réception. P241 : Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P242 : Utiliser des outils anti-étincelles. P243 : Agir pour prévenir les décharges électrostatiques. P260 : Ne pas respirer la brume / les vapeurs. P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection et des lunettes de protection/un écran facial. P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P331 : Ne PAS faire vomir. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre. P391 : Recueillir le produit répandu. P403 + P235 : Ranger dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. P405 : Garder sous clé. P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Contenu: NAPHTHA DE PÉTROLE, ALKYLAT LÉGER; TOLUÈNE

Autres renseignements sur les dangers:

Dangers pour la santé non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

Dangers physiques non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

La substance peut accumuler des charges statiques pouvant provoquer une inflammation. La substance peut dégager des vapeurs qui forment aisément des mélanges inflammables.

L'accumulation de vapeur peut provoquer une inflammation spontanée et/ou exploser en cas d'inflammation.

DANGERS POUR LA SANTÉ

L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Effet toxique attendu pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets néfastes à long terme l'environnement aquatique.

ID de danger NFPA: Assurance-maladie: Inflammabilité: 3 Réactivité: 0
 2

ID de danger HMIS: Assurance-maladie: Inflammabilité: 3 Réactivité: 0
 2*

REMARQUE: Cette matière ne doit pas être utilisée à d'autres fins que pour l'emploi prévu indiqué en Section 1 sans l'avis d'un expert.

Des études sanitaires ont montré que l'exposition aux substances chimiques peut présenter des risques potentiels sur la santé humaine, susceptibles de varier d'une personne à l'autre.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Cette matière est définie comme étant un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dans un produit dangereux

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
NAPHTHA DE PÉTROLE, ALKYLAT LÉGER	64741-66-8	91.8%	H224, H304, H336, H315, H401, H411
TÉTRAÉTHYLE DE PLOMB	78-00-2	0.07%	H227, H300(1), H310(1), H330(1), H360(1A)(D), H361(F), H373, H400(M factor 1), H410(M factor 1)
TOLUÈNE	108-88-3	8.1%	H225, H304, H336, H315, H373, H401, H412

* Toutes les concentrations sont en pourcentage pondéral, sauf si la substance est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

INHALATION

Éviter toute nouvelle exposition.

Pour ceux offrant leur assistance, éviter de s'exposer soi-même et les autres.

Utiliser une protection respiratoire adaptée.

En cas d'irritation respiratoire, de vertiges, de nausées ou de perte de conscience, demander une assistance médicale immédiate.

En cas d'arrêt respiratoire, aider à la ventilation par un moyen mécanique ou pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANÉ

Laver les surfaces de contact au savon et à l'eau.

Enlever les vêtements souillés.

Laver les vêtements souillés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans n'importe quelle partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, la personne doit être évaluée immédiatement par un médecin comme une urgence chirurgicale.

Même si les symptômes initiaux de l'injection à haute pression peuvent être minimes ou absents, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire de manière significative l'étendue finale de la blessure.

CONTACT OCULAIRE

Rincer à fond avec de l'eau.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas faire vomir.

NOTE AU MÉDECIN

En cas d'ingestion, la matière peut être aspirée dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique. Traiter de manière appropriée. Ce produit, ou un de ses composants, peut être associé à une sensibilisation cardiaque à la suite de très fortes expositions (bien supérieures aux limites d'exposition en milieu de travail) ou avec une exposition concurrente à des niveaux de stress élevés ou à des substances qui stimulent le cœur comme l'épinéphrine. Il faut éviter l'administration de telles substances.

PROBLÈMES MÉDICAUX PRÉEXISTANTS QUI PEUVENT ÊTRE AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION

Contient un solvant d'hydrocarbure ou des hydrocarbures de pétrole; le contact avec la peau peut aggraver une dermatite existante. Plomb - Pour prévenir toute aggravation, les personnes souffrant d'affections rénales, neurologiques ou sanguines doivent éviter toute exposition. Éviter toute exposition durant la grossesse.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS :

Moyens d'extinction adaptés: Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inadaptés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Consignes de lutte contre l'incendie: Évacuer l'endroit. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, pulvériser de l'eau pour disperser les vapeurs et protéger les personnes chargées de colmater la fuite. Empêcher les ruissellements issus de la lutte contre l'incendie ou de la dilution de s'écouler dans des cours d'eau, égouts ou sources d'eau potable. Les pompiers devront porter un équipement protecteur standard et, dans les espaces fermés, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Risques inhabituels d'incendie: Extrêmement Inflammable. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air.

Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un risque de retour de flamme. Matière dangereuse.

Les pompiers doivent envisager l'équipement protecteur indiqué en Section 8.

Produits de combustion dangereux: Aldéhydes, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée, fumées, Oxydes de soufre

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: -42°C (-44°F) [ASTM D-56]

Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: 1.4 LSE: 7.6

Température d'auto-inflammation: 439°C (822°F)

SECTION 6

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à toute la réglementation en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter le contact avec la matière déversée. Avertir ou évacuer les occupants des zones environnantes et sous le vent si cela est nécessaire en raison de la toxicité ou de l'inflammabilité de la substance. Voir les informations de lutte contre l'incendie en Section 5. Voir les dangers importants dans la section Identification des dangers. Voir les conseils de premiers soins en Section 4. Voir les conseils sur les exigences minimales relatives à l'équipement de protection individuelle en Section 8.

Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières et/ou de l'avis autorisé des intervenants d'urgence.

Pour les intervenants d'urgence : Protection respiratoire : un respirateur à demi-masque ou masque complet avec filtre(s) pour vapeurs organiques et, le cas échéant, pour H₂S ou un appareil respiratoire autonome (ARA) peuvent être utilisés en fonction de l'ampleur du déversement et du niveau potentiel d'exposition.

Si l'exposition ne peut pas être totalement caractérisée ou si une atmosphère pauvre en oxygène est possible ou attendue, le port d'un ARA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne sont pas résistants à l'eau et ne conviennent pas aux utilisations d'urgence. Le port de lunettes de protection chimique est recommandé si des éclaboussures ou contacts avec les yeux sont possibles. Petits déversements : les tenues de travail antistatiques normales sont généralement suffisantes.

Déversements importants : il est recommandé de porter une combinaison intégrale en tissu antistatique et résistant aux produits chimiques.

GESTION DU DÉVERSEMENT

Déversement terrestre: Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Tous les équipements utilisés lors de la manutention du produit doivent être mis à la terre. Ne pas toucher à la matière déversée ou marcher dedans. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées. Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Utiliser des outils antiétincelles propres pour recueillir les matières absorbées. Absorber ou couvrir de terre sèche, de sable ou d'un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients. Déversements importants : La pulvérisation d'eau peut réduire la vapeur, mais ne peut empêcher l'inflammation dans les espaces enfermés.

Déversement d'eau: Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Ne pas contenir la

zone de déversement. Informer les résidents et bâtiments sous le vent des dangers d'incendie et d'explosion et leur demander de rester à l'écart. Laisser le liquide s'évaporer de la surface. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et les déversements terrestres reposent sur la situation de déversement la plus probable pour cette substance; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température et (dans le cas d'un déversement dans l'eau) la direction et la vitesse des vagues et du courant peuvent grandement influencer sur les mesures à prendre.

Pour cette raison, il convient de consulter des spécialistes locaux.

Remarque : La réglementation en vigueur peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer loin devant le déversement de liquide pour une récupération et une élimination ultérieures. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées.

SECTION 7

MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION

Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Éviter tout contact avec la peau. Empêcher l'exposition aux sources d'ignition, par exemple utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et de l'équipement antidéflagrant.

Le chauffage ou l'agitation de cette substance peut produire des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Ne pas siphonner avec la bouche. À n'utiliser que dans un milieu bien aéré. Ne pas utiliser comme solvant de nettoyage ou pour d'autres usages autres que le carburant. À utiliser comme carburant uniquement. Il est dangereux et/ou illégal de mettre du carburant dans des contenants non approuvés. Ne pas remplir le contenant lorsqu'il se trouve dans ou sur un véhicule. Ne pas remplir le contenant lorsqu'il se trouve dans ou sur un véhicule. Placer le contenant sur le sol lors du remplissage et gardez la buse en contact avec le contenant. Ne pas utiliser d'appareils électroniques (y compris, mais sans s'y limiter, des téléphones cellulaires, des ordinateurs, des calculatrices, des téléavertisseurs ou d'autres appareils électroniques, etc.) pendant les tâches critiques pour la sécurité, telles que les opérations de chargement ou de déchargement de carburant en vrac, ou dans les zones de stockage où des vapeurs peuvent être présentes, à moins que les appareils ne soient certifiés intrinsèquement sûrs par un organisme d'essai national agréé et conformes aux normes de sécurité requises par les lois et réglementations nationales et/ou locales. Prévenir les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de glissade. La substance peut accumuler des charges statiques pouvant provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation).

Utiliser des procédures de mise à la masse et/ou à la terre correctes.

Cependant, la mise à la masse et à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables pour obtenir des conseils.

Parmi les autres références, citons American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity).

Accumulateur de charges statiques: Cette matière est un accumulateur statique. Un liquide est généralement considéré comme un accumulateur statique non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et est considéré comme un accumulateur statique semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m.

Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont les mêmes. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, les additifs antistatiques et la

filtration, peuvent grandement influencer la conductivité d'un liquide.

ENTREPOSAGE

Une importante réserve d'eau doit être disponible pour la lutte contre l'incendie. Il est conseillé d'avoir un système de sprinkler/déluge fixe. Le type de contenant utilisé pour stocker la matière peut affecter l'accumulation et la dissipation de l'électricité statique. Garder le contenant fermé.

Manipuler les contenants avec prudence.

Ouvrir lentement afin de contrôler une éventuelle libération de pression.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposage de préférence à l'extérieur ou séparé. Les contenants de stockage doivent être mis à la terre et à la masse. Les contenants de stockage fixes, les contenants de transbordement et les équipements associés doivent être mis à la terre et à la masse pour éviter l'accumulation de charges statiques.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Nom de la substance	Formulaire	Limite/Norme			Remarque	Source
ESSENCE D'AVIATION 100LL	Vapeur.	STEL	200 ppm			Fournisseur
ESSENCE D'AVIATION 100LL	Vapeur.	TWA	300 mg/m ³	100 ppm		Fournisseur
NAPHTHA DE PÉTROLE, ALKYLAT LÉGER		STEL	500 ppm		comme l'essence	ACGIH
NAPHTHA DE PÉTROLE, ALKYLAT LÉGER		TWA	300 ppm		comme l'essence	ACGIH
TÉTRAÉTHYLE DE PLOMB (sous forme de Pb)		TWA	0.1 mg/m ³		Peau	ACGIH
TOLUÈNE		TWA	20 ppm			ACGIH

REMARQUE : Limites/normes fournies à titre indicatif seulement. Suivre la réglementation en vigueur.

CONTRÔLES TECHNIQUES

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires dépendent des conditions potentielles d'exposition.

Mesures de contrôle à considérer :

Utilisez un équipement de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix d'équipement de protection individuelle dépendent des conditions potentielles d'exposition telles les utilisations, les méthodes de manutention, la concentration et l'aération.

Les informations sur le choix de l'équipement de protection pour cette substance, fournies ci-dessous, concernent l'emploi normal prévu.

Protection respiratoire: Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau approprié pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut s'avérer nécessaire.

Le choix, l'utilisation et l'entretien du respirateur doivent se faire en conformité avec les exigences

réglementaires, le cas échéant.

Types de respirateurs à considérer pour cette substance :

Aucune exigence particulière sous des conditions normales d'utilisation avec une aération suffisante.

Pour les concentrations atmosphériques élevées, utiliser un respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode de pression positive.

Les respirateurs à adduction d'air avec bouteille d'évacuation peuvent convenir lorsque les niveaux d'oxygène sont insuffisants, que les capacités de mise en garde contre les gaz ou vapeurs sont limitées ou que la capacité ou les caractéristiques de purification du filtre sont susceptibles d'être dépassées.

Protection des mains: Toute information spécifique sur les gants fournie est basée sur la documentation publiée et les données des fabricants de gants.

Le caractère approprié et le temps de protection des gants dépendent des conditions particulières d'utilisation. S'adresser au fabricant de gants pour tout conseil spécifique sur le choix de gants et leurs durées de protection pour les conditions d'utilisation considérées.

Contrôler et changer les gants usés et endommagés.

Types de gants à considérer pour cette substance :

Des gants résistants aux produits chimiques sont recommandés.

Protection des yeux: S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

Protection du corps et de la peau: Toute information spécifique sur les vêtements fournie est basée sur la documentation publiée ou les données du fabricant.

Types de vêtements à considérer pour cette substance :

Le port de vêtements résistant aux produits chimiques ou à l'huile est recommandé.

Mesures d'hygiène spéciales: Toujours adopter de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Mettre au rebut les chaussures et vêtements souillés qui ne peuvent pas être lavés.

Veiller à une bonne tenue des lieux.

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Remarque : Les propriétés physiques et chimiques sont fournies à des fins sécuritaires, sanitaires et environnementales seulement et peuvent ne pas représenter complètement les caractéristiques du produit. Pour plus de renseignements, s'adresser au fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide

Couleur: Limpide (peut être coloré)

Odeur: Pétrole/Solvant

Seuil olfactif: N/D

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité relative (à 15 °C): 0.7
Inflammabilité (solide, gaz): S/O
Point d'éclair [Méthode]: -42°C (-44°F) [ASTM D-56]
Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: 1.4 LSE: 7.6
Température d'auto-inflammation: 439°C (822°F)
Point d'ébullition / Plage: 70°C (158°F) - 170°C (338°F)
Température de décomposition: N/D
Densité de la vapeur (air = 1): 4 à 101 kPa
Pression de la vapeur: [N/D à 20°C] | 38 kPa (285 mm Hg) à 38 °C - 48 kPa (360 mm Hg) à 38°C
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle): N/D
pH: S/O
Log POW (coefficient de partage n-octanol/eau): > 3
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: [N/D at 40°C] | 0.6 cSt (0.6 mm²/sec) à 20°C
Propriétés oxydantes: Voir la section Identification des dangers..

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: -58°C (-72°F)
Point de fusion :: S/O

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Substance stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Chaleur, étincelles, flamme, l'accumulation d'électricité statique.

MATIÈRES À ÉVITER: Alcalis, Halogènes, Acides forts, Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: La matière ne se décompose pas à température ambiante.

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne surviendra pas.

SECTION 11

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / observations
Inhalation	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Les températures élevées ou l'action mécanique peuvent former des vapeurs, brouillards ou fumées susceptibles d'irriter les yeux, le nez, la gorge ou les poumons.
Ingestion	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Peau	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.

Corrosion de la peau/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Irritant pour la peau. Sur la base de l'évaluation des composants.
Yeux	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut provoquer une gêne légère et durable des yeux. Sur la base de l'évaluation des composants.
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Données disponibles.	Non présumé être un sensibilisant cutané. Sur la base de l'évaluation des composants.
Aspiration: Données disponibles.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. À partir des propriétés physicochimiques de la matière.
Mutagénicité pour les cellules germinales: Données disponibles.	Non présumé mutagène pour les cellules germinales. Sur la base de l'évaluation des composants.
Cancérogénicité: Données disponibles.	Non présumé cancérogène. Sur la base de l'évaluation des composants.
Toxicité pour la reproduction: Données disponibles.	Non présumé toxique pour le système de reproduction. Sur la base de l'évaluation des composants.
Lactation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé nocif pour les enfants allaités.
Toxicité pour certains organes cibles (TCOC)	
Exposition unique: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Exposition répétée: Données disponibles.	Contient une substance pouvant causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée. Sur la base de l'évaluation des composants.

TOXICITÉ DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITÉ AIGÜE
TÉTRAÉTHYLE DE PLOMB	Létalité par inhalation: 1 hour(s) CL50 0.85 mg/l (Vapeur) (Rat); Léthalité par voie orale: LD50 14.18 mg/kg (Rat)

AUTRES INFORMATIONS

Produit lui-même:

Organes cibles Exposition répétée: Système nerveux central

De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons suite à une ingestion ou des vomissements peuvent causer des lésions pulmonaires. Une exposition très élevée à ce produit ou à l'un de ses composants dans des espaces clos ou dans des situations d'abus peut se traduire par un rythme cardiaque anormal (arythmies). Des niveaux élevés concurrents de stress ou une co-exposition à des concentrations élevées d'hydrocarbures (supérieures aux limites d'exposition en milieu de travail), et des substances qui stimulent le cœur comme l'épinéphrine, des décongestionnants nasaux, des médicaments antiasthmatiques ou des médicaments cardiovasculaires peuvent provoquer des arythmies. Essence au plomb pour les avions : Études d'inhalation chronique ont permis de mettre en évidence des tumeurs chez les rats femelles et des tumeurs des reins chez les rats mâles. Aucun des résultats n'est considéré comme étant un risque significatif pour la santé humaine selon l'évaluation de l'EPA des États-Unis et d'autres organismes. Ne cause pas de mutation in vivo ou in vitro. Résultats négatifs lors des études sur les effets sur le développement après inhalation et des études des effets toxiques sur la reproduction. L'inhalation de concentrations élevées chez les animaux a causé une dépression réversible du système nerveux central, mais pas d'effet neurotoxique durable. Ne

provoque pas de sensibilisation chez l'animal. L'utilisation abusive (inhalation) cause des dommages aux nerfs chez les humains. Le plomb peut être toxique pour la mère, le fœtus et des effets indésirables au niveau du sang, de la moelle osseuse, des systèmes nerveux périphérique et central, de reins, du foie et du système reproductif.

Contenu:

Naphtha de pétrole, Alkylat léger : Effet cancérigène lors des études chez les animaux. Des études d'inhalation chroniques ont donné des tumeurs rénales chez les rats mâles. L'EPA des Etats-Unis n'a pas considéré ces résultats comme étant significatifs comme risque pour la santé humaine. Ne cause pas de mutations in vivo et in vitro. L'inhalation des vapeurs n'a pas donné d'effets sur la reproduction et le développement chez les animaux testés. L'inhalation de concentrations élevées a donné une dépression réversible du système nerveux central, mais pas d'effet toxique durable sur le système nerveux. Ne provoque pas de sensibilisation chez l'animal. TOLUÈNE : L'inhalation concentrée, prolongée ou délibérée peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux. Chez les animaux, une exposition prolongée et répétée (> 1500 ppm) est reconnue pour avoir des effets nuisibles sur le développement du fœtus des femelles en gestation.

État CMR: Aucune.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B
4 = ACGIH TOUS

5 = ACGIH A1
6 = ACGIH A2

SECTION 12

DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données relatives à la matière, aux composants de la matière ou à des matières similaires, par l'application de principes de transition.

ÉCOTOXICITÉ

Matériel -- Effet toxique attendu pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets néfastes à long terme l'environnement aquatique.

MOBILITÉ

Composant plus volatil -- Très volatil, se distribue rapidement dans l'air. Non présumé se distribuer dans les sédiments et les matières solides des eaux usées.

Composante moins volatile -- Faible solubilité, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Présumé se distribuer dans les sédiments et les matières solides des eaux usées.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradation:

Majorité des composants -- Biodégradable par nature

Oxydation atmosphérique:

Composant plus volatil -- Devrait se dégrader rapidement dans l'air.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Majorité des composants -- Possibilité de bioaccumulation faible.

SECTION 13

DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Les conseils d'élimination concernent la substance telle qu'elle est fournie.

L'élimination doit se faire en conformité avec les lois et réglementation actuellement en vigueur et les caractéristiques de la substance au moment de l'élimination.

CONSEILS D'ÉLIMINATION

Le produit peut être brûlé dans un brûleur contrôlé fermé en tant que combustible ou éliminé par incinération surveillée à très haute température afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES SUR L'ÉLIMINATION

Avertissement concernant les contenants vides Avertissement concernant les contenants vides (le cas échéant) : les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas tenter de remplir ou nettoyer les récipients sans instructions appropriées.

Les fûts vides doivent être complètement vidangés et entreposés de façon sûre jusqu'à ce qu'ils puissent être remis à neuf ou éliminés comme il se doit.

Les récipients vides doivent être remis en vue de leur recyclage, leur récupération ou leur élimination à une entreprise qualifiée ou licenciée comme il se doit, en conformité avec la réglementation en vigueur.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION.

ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT ROUTIER (TMD)

Nom d'expédition: ESSENCE
Classe et division de danger: 3
Numéro UN: 1203
Groupe d'emballage: II
Polluant marin: Oui
Dispositions spéciales: 17, 88, 98, 150

TERRESTRE (DOT)

Nom d'expédition: ESSENCE
Classe et division de danger: 3
NUMÉRO D'IDENTIFICATION (ID): 1203
Groupe d'emballage: II
Polluant marin: Oui
Numéro ERG: 128
Étiquette(s): 3
Nom du document de transport: UN1203, ESSENCE 3, PG II, POLLUANT DU MILIEU MARIN

MARITIME (IMDG)

Nom d'expédition: ESSENCES MOTEUR
Classe et division de danger: 3
Numéro EMS: F-E, S-E
Numéro UN: 1203
Groupe d'emballage: II
Polluant marin: Oui
Étiquette(s): 3
Nom du document de transport: UN1203, ESSENCE POUR AUTOMOBILE ou ESSENCE ou PÉTROLE, 3, PG II, (-40°C c.c.), POLLUANT DU MILIEU MARIN

AÉRIEN (IATA)

Nom d'expédition: ESSENCES MOTEUR
Classe et division de danger: 3
Numéro UN: 1203
Groupe d'emballage: II
Étiquette(s) / Marquage(s): 3
Nom du document de transport: ESSENCE, 3, UN1203, PG II

SECTION 15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LCPE: Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou en sont exemptés.

Décrit ou exempt de description/notification sur les listes inventaires chimiques suivantes: AIIC, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TSCA

Les ingrédients suivants figurent dans les listes ci-dessous ::

Nom chimique	CAS Number	Inscription sur listes
ÉTHYLBENZÈNE	100-41-4	6
2,4,6-TRI-TERT-BUTYLPHÉNOL	732-26-3	4
TOLUÈNE	108-88-3	6

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4
 2 = TSCA 5a2

3 = TSCA 5e
 4 = TSCA 6

5 = TSCA 12b
 6 = INRP

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

N/D = Non déterminé, S/O = Sans objet

LÉGENDE DES CODES H FIGURANT EN SECTION 3 DU PRÉSENT DOCUMENT (à titre indicatif seulement) :

H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables; Liquide inflammable, Cat. 1
 H225 : Liquide et vapeurs très inflammables; Liquide inflammable, Cat. 2
 H300(2) : Mortel en cas d'ingestion; Toxicité aiguë par inh., Cat. 2
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires; Aspiration, Cat. 1
 H310(1) : Mortel en cas de contact avec la peau; Toxicité aiguë par contact dermique, Cat. 1
 H315 : Cause une irritation cutanée; Corr./irritation cutanée, Cat. 2
 H330(1) : Mortel en cas d'inhalation; Toxicité aiguë par inh., Cat. 1
 H336 : Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges; Organe cible exp. unique, Narcotique
 H360(1A)(D) : Peut compromettre l'enfant à naître; Toxicité pour la reproduction, Cat. 1A (développement)
 H361(F) : Soupçonné de compromettre la fertilité; Toxicité pour la reproduction, Cat. 2 (fertilité)
 H373 : Peut causer des lésions à des organes en raison d'exposition prolongée ou répétée; Organe cible, Répété, Cat. 2

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aiguë, Cat. 1
H401 : Toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aiguë, Cat. 2
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 1
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 2
H412 : Néfaste pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 3

LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONTIENT LES RÉVISIONS SUIVANTES:

Composition: Table de composant l'information a été modifiée.

Section 15: Table de citations de listes canadiennes l'information a été modifiée.

L'information et les recommandations contenues aux présentes sont, au meilleur de la connaissance de la Pétrolière Impériale, exactes et fiables à la date de publication.

La Pétrolière Impériale décline toute responsabilité concernant l'exactitude de cette information, sauf si le document est la version la plus courante disponible par l'intermédiaire d'un système officiel de distribution de la Pétrolière Impériale. Ces renseignements et recommandations sont fournis à l'utilisateur pour considération et examen et il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'ils conviennent et suffisent pour l'emploi prévu.

Si l'acheteur reconditionne ce produit, un conseiller juridique devra être consulté pour s'assurer que tous les renseignements nécessaires sur la santé, la sécurité et autres figurent sur le contenant.

Les mises en garde et procédures de sécurité pour la manutention qui conviennent devront être fournies aux personnes chargées de la manutention et aux utilisateurs.

Il est strictement interdit de modifier ce document.

Sauf exigence légale, la reproduction ou la retransmission de ce document, en tout ou partie, n'est pas autorisée.

DGN: 5003984 (1015958)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés